

Association Papotage International Dijon

Règlement Intérieur

Date d'adoption : 04 mars 2024

Corrections : 24 juillet 2025

Lieu : Dijon

Ce document constitue le règlement intérieur de l'Association Papotage International Dijon, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Il a pour objet de définir les règles de fonctionnement interne, les droits et devoirs des membres, ainsi que les modalités de vie collective au sein de notre communauté.

L'association Papotage International Dijon œuvre à créer un espace convivial, sécurisé et inclusif favorisant les échanges linguistiques et culturels entre locaux, expatrié·e·s et voyageurs.

Le présent règlement a été établi afin d'assurer une ambiance respectueuse, ouverte et chaleureuse lors de nos rencontres, événements et communications.

Nous invitons chaque membre à lire attentivement ce document, à le respecter et à contribuer activement à la bonne vie de l'association.

Le Bureau de l'Association

Papotage International Dijon

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more stylized, with a large loop and a long horizontal stroke extending to the right. The signature on the right is more compact and appears to be a monogram or a set of initials.

Règlement Intérieur

Association Papotage International Dijon
(Loi 1901)

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les règles de fonctionnement, de participation et de vie collective au sein de l'association *Papotage International Dijon*, qui vise à créer un espace convivial d'échanges linguistiques, culturels et ludiques, dans un esprit de respect, d'inclusion et de bienveillance.

Article 2 : Adhésion et participation

2.1 – L'association est ouverte à toute personne âgée de **20 ans ou plus**, sans distinction de nationalité ni de niveau linguistique.

2.2 – La **participation aux événements réguliers** est gratuite, à l'exception des consommations personnelles (boissons, repas...) lors de sorties en bars ou autres lieux publics.

2.3 – Certains événements ponctuels (ex. : Laser Game, Bowling...) peuvent faire l'objet d'une **participation financière clairement indiquée à l'avance**, par écrit, par le bureau de l'association.

2.4 – Le respect du présent règlement est **obligatoire pour tous les membres et participants**, y compris pour les personnes invitées ponctuellement.

Article 3 : Organisation des événements

3.1 Les événements sont planifiés selon un **calendrier diffusé sur les canaux officiels** de l'association (WhatsApp, Meetup, site internet...).

3.2 Les activités proposées incluent notamment :

- des échanges linguistiques,
- des jeux de société,
- et d'autres moments conviviaux.

3.3 Ces activités peuvent varier selon les saisons et les envies collectives (pique-niques, barbecues, randonnées, etc.).

Article 4 : Comportement attendu

4.1 Les membres s'engagent à adopter une attitude fondée sur le **respect, la bienveillance, l'écoute, l'entraide et la bonne humeur**.

4.2 Sont strictement interdits :

- tout comportement **discriminatoire, agressif ou irrespectueux**,
- toute forme de harcèlement ou d'exclusion,
- toute parole ou geste portant atteinte à la dignité d'autrui.

4.3 Chacun est encouragé à laisser une place équitable à la parole de tous, en valorisant la diversité des origines et des sensibilités.

Article 4 bis : Cadre respectueux et sécurité

4.4 L'association **n'est pas un espace de rencontres amoureuses ou de "dating"**. Le cadre est amical, mixte et sécurisé.

4.5 Tout comportement importun à **caractère sexuel ou sentimental**, toute insistance non désirée ou **forme de harcèlement**, notamment envers les femmes, est formellement interdit.

4.6 Les membres doivent respecter les **limites personnelles et le confort de chacun.e**. Tout comportement déplacé ou signalé sera pris au sérieux par le bureau.

4.7 En cas de non-respect, le bureau se réserve le droit de **prononcer l'exclusion immédiate** du membre concerné, sans préavis.

Article 5 : Responsabilité

5.1 Chaque participant est **entièrement responsable de ses effets personnels** lors des événements.

5.2 L'association ne saurait être tenue responsable des incidents liés :

- à la consommation d'alcool,
- ou à des comportements hors du cadre des activités organisées.

5.3 En cas d'incident grave ou de non-respect répété du présent règlement, le bureau pourra prononcer **une exclusion temporaire ou définitive**, après concertation.

Article 6 : Communication

6.1 Les **canaux officiels** de communication de l'association sont : la communauté WhatsApp, la page MeetUp, les réseaux sociaux de l'association et le site internet.

6.2 Les membres s'engagent à **respecter la confidentialité** des informations personnelles partagées dans ces espaces.

Article 6 bis : Usage des photos

6.3 Lors des événements, des **photos peuvent être prises** pour immortaliser les moments partagés et promouvoir l'association.

6.4 Toute **photo diffusée publiquement** (site internet, réseaux sociaux, etc.) doit faire l'objet :

- d'un **floutage ou d'un anonymat des visages**,
- sauf accord explicite et écrit des personnes concernées.

6.5 Les **photos originales non retouchées** peuvent être transmises aux membres sur demande adressée au bureau.

6.6 Ces contenus sont protégés sous **licence Creative Commons "Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale" (CC BY-NC)**.

La diffusion à des tiers sans autorisation des personnes photographiées est interdite.

Article 7 : Communauté WhatsApp

7.1 Une communauté WhatsApp a été créée afin de faciliter la **communication entre les membres** et la **diffusion d'informations** sur les événements.

7.2 Son utilisation est régie par les principes suivants :

- Le groupe est réservé aux **personnes participant activement aux événements**.
- Toute **proposition d'événement ou d'activité** doit être soumise **au préalable au bureau** ou à un.e administrateur.rice.
- Les événements **payants ou à capacité limitée** doivent être validés avant publication.
- Le groupe n'est pas destiné à un usage **personnel, commercial, politique ou religieux**.

7.3 Sont strictement interdits :

- propos injurieux, sexistes, racistes, vulgaires ou discriminatoires,
- blagues ou messages à connotation politique, religieuse ou sexuelle,
- contenus inappropriés ou pouvant heurter les membres.

7.4 Toute **conversation privée** doit être déplacée en message direct. En cas de doute, il est préférable de **s'abstenir de publier**.

7.5 Le non-respect de ces règles peut entraîner une **exclusion du groupe**, voire de l'association, à la discrétion du bureau.

Article 8 : Modification du règlement

Toute modification du présent règlement doit être :

- validée en assemblée générale ou par décision du bureau,
- puis **communiquée à l'ensemble des membres**.

Article 9 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par le bureau de l'association, et s'applique à tous les membres à compter de cette date.

La Présidente et trésorière : Bérangère Cancès



Le Secrétaire : Sébastien Genelot



Contacts et infos

 Email : papotagedijon@gmail.com

 Site web : papotagedijon.fr

 Calendrier : meetup.com/papotagedijon

 Réseaux sociaux : Whatsapp, Instagram, Couchsurfing, Meetup, Facebook